



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4664

Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 10e édition de "BMX Street Station", du 13 au 15 septembre 2019

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 20 MAI 2019</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4664 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 000 EUROS A L'ASSOCIATION LA RAGE, POUR L'ORGANISATION DE LA 10E EDITION DE "BMX STREET STATION", DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2019 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association La Rage, dont le siège social est situé au 68 rue de Marseille à Lyon 7<sup>e</sup>, organise du 13 au 15 septembre 2019, la 10<sup>e</sup> édition de la manifestation « BMX Street Station ».

La Rage est une association développant les sports de glisse urbaine et notamment du BMX, en organisant des compétitions sportives.

En 2018, la manifestation s'est déroulée sur six sites : la place Pierre Renaudel à Lyon 3<sup>e</sup>, les terrains de basket extérieurs et le square avenue de Thiers à Lyon 6<sup>e</sup>, les marches de la rampe quai Général Sarrail à Lyon 6<sup>e</sup>, la place Charles et Christophe Mérieux à Lyon 7<sup>e</sup> et enfin le parvis de la bibliothèque Diderot à Lyon 7<sup>e</sup>. 400 « riders » européens et internationaux et plus de 2 000 spectateurs étaient présents.

Cette 10<sup>e</sup> édition se déroulera sur trois jours : le vendredi 13 de 19h00 à 22h00, le samedi 14 de 13h00 à 19h00 et le dimanche 15 septembre 2019 de 14h00 à 18h00.

Cette compétition de BMX Freestyle qui existe depuis 2010, sera cette année encore itinérante. En effet, elle offrira la possibilité aux participants venus de France, d'Europe et même aux « riders » internationaux, de découvrir la ville à travers six lieux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon : le skatepark de Lyon Gerland, la partie cyclable de la rue des Girondins, le parvis de la Bibliothèque Diderot, la place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux, le skatepark de Sergent Blandan et enfin le terrain de sports du gymnase Georges Clémenceau.

Pour fêter le 10<sup>e</sup> anniversaire de cet événement, une soirée spéciale sera organisée le vendredi soir au skatepark de Lyon Gerland, et une vidéo rétrospective des 10 ans du « BMX Street Station » sera projetée le samedi soir.

Les objectifs de l'association sont pour cette nouvelle édition :

- de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'organiser une compétition ouverte aussi bien aux amateurs qu'aux « riders » expérimentés ;
- de faire découvrir la ville tout en participant à un événement fédérateur et dynamique ;
- de participer au développement de la pratique du BMX inscrite dans la culture urbaine d'aujourd'hui.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 4 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2018/4003 du 2 juillet 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 7 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 22 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 6 000 euros à l'association La Rage.

Vu la délibération du Conseil municipal n ° 2018/4003 du 2 juillet 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 6 000 euros est allouée à l'association La Rage pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 13 au 15 septembre 2019.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 6574, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT